

**Assemblée générale**

Soixante-seizième session

Documents officiels

Distr. générale
15 février 2022
Français
Original : anglais

**Commission des questions politiques spéciales
et de la décolonisation (Quatrième Commission)****Compte rendu analytique (partiel)* de la 7^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 15 octobre 2021, à 15 heures

Présidence : M^{me} González López. (El Salvador)**Sommaire**

Point 50 de l'ordre du jour : Université pour la paix

Point 51 de l'ordre du jour : Assistance à la lutte antimines

* Il n'a pas été établi de compte rendu analytique pour la partie informelle de la séance.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



La séance est ouverte à 15 heures.

Point 50 de l'ordre du jour : Université pour la paix (A/76/259)

1. **M. Rojas Aravena** (Recteur de l'Université pour la paix), résumant les activités menées par l'Université au cours de la période 2015-2018, qui sont exposées dans le rapport du Secrétaire général (A/76/259), dit que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a laissé dans son sillage un monde en proie à la tourmente. Les inégalités, la pauvreté, la faim et les conflits prolifèrent tandis que la coopération, la solidarité et les institutions sont fragilisées. Le rôle de l'Université pour la paix, à savoir former des champions de la paix, est donc plus important que jamais. Dans la mesure où elle facilite le dialogue, permet de bâtir des sociétés éclairées et crée les conditions d'une coexistence harmonieuse, l'éducation a le pouvoir de transformer les conflits, de briser les inégalités et de favoriser le développement durable et l'innovation. C'est en faisant fond sur l'éducation et la tolérance de chaque citoyen et de chaque citoyenne que l'on bâtit une cohésion sociale et des institutions fortes.

2. En suivant des protocoles sanitaires rigoureux et en adoptant des mesures préventives, l'Université pour la paix a poursuivi ses activités pendant la pandémie. Elle a rapidement adopté un modèle hybride, s'adressant aux étudiants en présentiel comme en distanciel. Elle a pu continuer de dispenser des formations sur les objectifs de développement durable, ce qui a permis d'aborder d'importants problèmes de long terme que la pandémie a exacerbés.

3. La montée du protectionnisme, du nationalisme, de l'autoritarisme et du populisme messianique sur fond de défaillance du multilatéralisme laisse craindre l'arrivée de nouveaux conflits, plus profonds. La crise anéantit des années d'efforts consacrées à la création d'institutions, et, partant, il faudra rétablir une confiance mutuelle fondée sur la coopération, sans quoi la paix demeurera hors d'atteinte. Il faut prendre des mesures d'urgence pour faire face aux changements climatiques, qui constituent la principale menace pour l'humanité et la planète. Dans un contexte complexe, plein d'incertitudes, il est essentiel de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 pour instaurer un mode de vie durable. La solidarité est une nécessité absolue pour faire face aux menaces émergentes, et notamment à la pandémie, qu'on ne peut vaincre qu'en garantissant l'accès à la vaccination pour tous. La compassion est la clé d'une

coexistence empreinte d'humanité, et c'est en instaurant une culture de paix et de non-violence, fondée sur la tolérance et la coopération, que l'on s'acheminera vers un monde meilleur.

4. L'Université continue d'entretenir une collaboration fructueuse avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice et le programme de bourses d'études « Asian Peacebuilders ». Le Recteur est reconnaissant de l'appui crucial offert par les institutions philanthropiques et de la coopération de différents gouvernements, notamment celui du Costa Rica.

5. Plus de 3 800 diplômés de l'Université, dont près de deux tiers sont des femmes, travaillent à promouvoir les valeurs de l'Organisation des Nations Unies dans plus d'une centaine de pays. Plus de 125 000 personnes ont participé à des cours de formation et à des programmes diplômants organisés par l'Université dans le monde entier.

6. Au Moyen-Orient, l'Université pour la paix a conclu des accords de coopération avec des écoles de diplomatie en Arabie saoudite, en Égypte, en Azerbaïdjan et aux Émirats arabes unis, entre autres, et a joué un rôle important dans la signature de l'accord de septembre 2020, qui a abouti à la formulation d'une déclaration commune sur la paix, les femmes et la diplomatie. À ce jour, la déclaration a été approuvée par plus de 60 gouvernements. L'Université pour la paix a également contribué à un rapprochement entre le Saint-Siège et l'Arabie saoudite, et, grâce à sa coopération avec le Centre international Roi Abdullah Bin Abdulaziz pour le dialogue interreligieux et interculturel, a largement contribué à éradiquer les discours de haine. En outre, sa nouvelle maîtrise spécialisée en religion, culture et paix a attiré des étudiants de la Ligue islamique mondiale, du Saint-Siège, du Congrès juif mondial et de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

7. En Afrique, l'Université pour la paix a récemment étendu ses activités à la Somalie et délivré 75 diplômes de maîtrise et de doctorat en gouvernance de la paix et développement, droit international et droits humains, résilience face aux catastrophes et leadership et en action humanitaire, autant de domaines de spécialisation pertinents pour ce pays.

8. Dans les Amériques, l'Université pour la paix a collaboré avec des entités des Nations Unies pour créer des cours sur les problèmes qui surviennent après un conflit, la négociation et la formation des jeunes qui aspirent à occuper des postes de responsabilité, le genre et les femmes, et pour enseigner aux journalistes comment réagir face aux informations fallacieuses et aux discours de haine dans le contexte électoral. Il existe également un programme de formation spécial destiné aux journalistes d'Amérique centrale consacré à l'impact des nouvelles technologies de communication sur les élections et la démocratie.

9. Une nouvelle chaire japonaise et une nouvelle chaire sur l'élimination et la prévention du commerce illicite et de la criminalité transnationale organisée ont été créées sur le campus principal. En outre, l'Université a été désignée comme plaque tournante d'Impact universitaire pour l'objectif de développement durable n° 12 (consommation et production responsables). Enfin, la Peace Innovation Initiative a été lancée dans le but de créer une culture de paix à l'échelle mondiale à l'aide des technologies numériques et d'étendre ainsi l'influence virtuelle planétaire de l'Université.

10. **M. Fernández** (Costa Rica) dit que son pays collabore directement avec l'Université pour la paix pour former les nouvelles générations au règlement des conflits et à la consolidation de la paix. L'Université fait un travail exemplaire et élargit régulièrement son offre, qui comprend trois nouveaux programmes de maîtrise, le premier en écologie et société, le deuxième en sciences et religions autochtones et le troisième en culture et paix.

11. Ce n'est qu'en renforçant le dialogue et le multilatéralisme qu'il sera possible d'avancer sur la voie d'un avenir pacifique et durable, et l'éducation est le moyen de faire de cet avenir une réalité. La délégation costaricienne invite les pays à se porter coauteurs du projet de résolution portant sur cette question (A/C.4/76/L.11) et demande à tous les États Membres qui ne l'ont pas encore fait d'adhérer à la Charte de l'Université pour la paix. Les pays qui adhèrent à la Charte ne prennent aucun engagement financier ; ils ne s'engagent qu'à promouvoir le dialogue et la paix.

12. **M. Nayan** (Philippines) dit que sa délégation se portera coauteur du projet de résolution, dans lequel il est écrit que l'Université pour la paix est un centre international spécialisé d'études supérieures, de recherche et de diffusion des connaissances. Il demande ce que l'Université compte faire au regard de la

recommandation formulée par le Secrétaire général dans son rapport intitulé « Notre Programme commun » (A/75/982), à savoir que le moment est venu d'en faire davantage pour les jeunes générations et les générations futures et de mieux se préparer aux problèmes de demain.

13. **M. Rojas Aravena** (Recteur de Université pour la Paix) déclare que l'Université pour la Paix développe toute une série d'activités qui font écho à Notre Programme commun. La Peace Innovation Initiative, qui vise à améliorer l'utilisation des technologies numériques, en est un exemple. L'Université s'efforce également de doter les futurs dirigeants de compétences dans les domaines de la négociation et de la médiation qui leur permettront d'élaborer des solutions préventives, sur lesquelles devraient reposer toutes les activités des Nations Unies.

14. Bien que la lutte contre les changements climatiques soit une responsabilité collective, il est nécessaire d'accroître la résilience au moyen de l'éducation et de la formation, particulièrement dans les petits États et les États côtiers. À cette fin, l'Université forme des champions du développement durable en Chine et dans toute l'Afrique et l'Amérique latine, en mettant l'accent sur l'objectif n° 12.

15. **M. Elbahi** (Soudan) souhaite en savoir davantage sur ce que l'Université prévoit de faire pour diffuser son message et mener sa mission en Afrique, et demande si des programmes spécifiques sont envisagés pour l'Afrique et le Moyen-Orient.

16. **M. Rojas Aravena** (Recteur de l'Université pour la Paix) répond que le programme somalien de l'Université pour la Paix a été inauguré il y a peu. Le Ministre somalien de l'éducation, lui-même diplômé de l'Université pour la paix, a indiqué qu'il était urgent de développer un programme d'éducation axé sur la paix pour toutes les écoles du pays. L'Université collaborera donc avec la Somalie dans le cadre d'un programme visant à ancrer la culture de la paix et de la non-violence. En outre, elle s'efforcera de consolider les programmes de maîtrise spécialisés dans ce domaine actuellement disponibles dans le cadre de son programme pour l'Afrique, basé à Addis-Abeba. L'Université pour la paix mettra tout en œuvre pour contribuer à la consolidation de la paix en Somalie, qui entre actuellement dans la phase post-conflit.

Point 51 de l'ordre du jour : Assistance à la lutte antimines (A/76/283)

17. **M^{me} Cohn** (Directrice par intérim du Service de la lutte antimines de l'ONU), présentant le rapport du Secrétaire général sur l'assistance à la lutte antimines (A/76/283), déclare que, malgré les conséquences de la COVID-19, le secteur de la lutte antimines a fait preuve de résilience et d'adaptabilité, en grande partie grâce aux généreuses contributions des donateurs. Entre 2019 et 2020, le nombre de victimes d'engins explosifs a diminué de 35 %. Cette diminution est probablement liée aux restrictions concernant les déplacements et la collecte de données dues à la COVID-19. Malheureusement, au premier trimestre de 2021, les taux de pertes sont remontés à leur niveau d'avant la pandémie. Les efforts soutenus de déminage sont d'une grande utilité, comme en République démocratique populaire lao, où le taux de perte a chuté de plus de 70 % entre 2010 et 2020. En juillet 2020, la première équipe d'évaluation des engins explosifs a été déployée à Rif-Damas, en République arabe syrienne, ouvrant la voie à de futures opérations de déminage.

18. En 2019 et 2020, 7,3 millions de personnes ont bénéficié des initiatives de sensibilisation au risque menées par le Service de la lutte antimines, qu'elles se soient déroulées en présentiel comme à distance, notamment grâce à la téléphonie mobile (SMS, entre autres). Au nombre des meilleures pratiques mises en œuvre pour adapter les activités de sensibilisation aux communautés vulnérables, une campagne pilote en langue des signes destinée aux enfants malentendants a été lancée au Yémen.

19. De plus en plus de pays et de territoires se sont dotés d'un cadre juridique et d'une stratégie de genre pour la lutte antimines, et on accorde une importance accrue au renforcement des capacités des populations locales pour leur permettre de reprendre et d'assurer les tâches liées à la sensibilisation au risque, au relevé de champs de mines et au déminage. Parmi les avancées en matière d'aide aux victimes, on peut citer l'augmentation du nombre de programmes de lutte antimines des Nations Unies qui concourent à l'établissement de dispositifs d'aiguillage des rescapés, qui est passé de huit en 2019 à 14 en 2020. Les besoins des personnes rescapées et des personnes handicapées ont été pris en compte dans l'élaboration des politiques et les interventions humanitaires en Afghanistan, en République démocratique populaire lao, en Somalie et au Soudan, et l'ONU a souvent appuyé les stratégies et plans d'action nationaux. Néanmoins, des

investissements beaucoup plus importants sont nécessaires dans ce domaine.

20. Le Service de la lutte antimines a contribué à la réforme du secteur de la sécurité en formant les membres des services de sécurité de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo et du Mali à la gestion des armes et des munitions. Il a également contribué à la stabilisation avancée en déminant les voies d'accès humanitaire et en sécurisant les mouvements des soldats de la paix qui protègent les civils en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, au Mali et au Soudan du Sud.

21. Les engins explosifs improvisés constituent toujours une menace, et de nouvelles méthodes de déploiement apparaissent, telles que les dispositifs magnétiques. Au Sahel et au Moyen-Orient, on échange des connaissances relatives à la production d'engins explosifs improvisés d'un pays et d'une région à l'autre. Pour faire face à cette menace, l'Organisation sensibilise les communautés au risque, forme et encadre les soldats de la paix afin de les aider à détecter et à neutraliser les engins et prend des mesures préventives telles que le renforcement de la gestion des armes et des munitions et l'extension des embargos sur les armes aux composants des engins explosifs improvisés.

22. Les hostilités qui ont cours dans la sous-région du Haut-Karabakh dans le Caucase du Sud, au Myanmar, à Gaza, dans la région du Tigré en Éthiopie ou à proximité de ces secteurs ont créé de nouvelles zones de pollution. L'utilisation d'armes explosives dans des zones peuplées a continué de semer la souffrance et a entraîné une pollution complexe, ce qui a entravé le travail des partenaires humanitaires et des partenaires de développement. Après l'odieuse attentat perpétré contre des démineurs en Afghanistan le 8 juin 2021, les démineurs, les travailleurs humanitaires et les civils restent exposés à un grand danger dans ce pays comme ailleurs.

23. L'universalisation des traités relatifs à la lutte antimines progresse lentement. Il n'y a pas eu de nouvelles ratifications de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel ou de la Convention sur certaines armes classiques. Le nombre de ratifications de la Convention sur les armes à sous-munitions n'a pas atteint les objectifs fixés lors de la précédente conférence d'examen.

24. Le rapport met l'accent sur la nécessité de pérenniser les enseignements tirés de la pandémie. Il

faut notamment : mettre la technologie au service de la sensibilisation au risque et faire en sorte que les donateurs continuent de financer les programmes de lutte antimines ; accroître les partenariats avec les acteurs locaux en matière de lutte antimines ; renforcer la capacité des pays à prévenir les menaces liées aux engins explosifs improvisés ou à y faire face ; renforcer la capacité des pays fournissant des contingents à déployer des soldats de la paix prêts à opérer dans des environnements à haut risque ; augmenter l'appui financier à la lutte humanitaire antimines, notamment dans le domaine de responsabilité de la lutte antimines, dans le cadre du Groupe mondial de la protection.

25. **M. Alizada** (Azerbaïdjan) dit que son pays est très pollué par les mines, ce qui a des répercussions alarmantes sur la situation humanitaire et sur le développement de ses territoires libérés. L'aide à la lutte antimines est une composante essentielle de l'aide humanitaire, son objectif premier étant de protéger la population civile de la grave menace que représentent les mines. Il est donc vital que des efforts internationaux immédiats soient déployés à cette fin, conformément aux principes humanitaires établis, en particulier ceux qui concernent le respect du consentement du pays touché et le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États.

26. La délégation azerbaïdjanaise regrette profondément qu'au paragraphe 4 du rapport le nom d'une région internationalement reconnue de l'Azerbaïdjan soit déformé, en contravention de la Constitution et des lois nationales de l'Azerbaïdjan ainsi que des résolutions des organes des Nations Unies sur la question. Le Gouvernement azerbaïdjanais a communiqué le nom correct de la région dans la liste officielle des noms géographiques annexée au rapport que l'Azerbaïdjan a présenté au Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques. Le représentant demande donc au Secrétariat de corriger ce paragraphe en conséquence.

27. **M. Sahraei** (République islamique d'Iran) dit que son pays est le plus touché par les mines et les restes explosifs de guerre, mais qu'il fait actuellement l'objet de mesures coercitives unilatérales qui sont illégales et préjudiciables et qui entravent gravement les efforts déployés par son gouvernement pour mener à bien des opérations de déminage et se procurer des équipements de dépollution et des ressources financières. Toutes les mesures coercitives devraient être levées afin de permettre aux pays visés de protéger efficacement leurs populations civiles des risques que font courir les mines

et les restes explosifs de guerre. Le représentant iranien exhorte le Service de la lutte antimines à continuer d'aider les pays touchés et à faciliter le plein accès à la livraison de fournitures et d'équipements, conformément aux principes humanitaires et aux stratégies et plans nationaux de lutte contre les mines. Enfin, il demande ce que le Service peut faire pour appuyer les efforts de lutte antimines des pays touchés par les armes à sous-munitions non explosées.

28. **M. Elbahi** (Soudan) affirme que sa délégation est grandement reconnaissante au Service de la lutte antimines pour le travail dévoué qu'il a effectué dans le cadre de la Stratégie de lutte antimines des Nations Unies pour la période 2019-2023, ainsi que pour les programmes menés au Soudan.

29. **M. Yamaura** (Japon) indique que le Japon a versé 4 millions de dollars au Service de la lutte antimines en vue de protéger les Somaliens de la menace que représentent les engins explosifs improvisés. Il souhaiterait obtenir davantage d'informations sur les opérations de lutte antimines que le Service a menées à bien pendant la pandémie. Il demande également quelles mesures le Service a pu prendre, compte tenu de la situation actuelle, pour lutter contre les effets des engins explosifs improvisés en Afghanistan.

30. **M^{me} Cohn** (Directrice par intérim du Service de la lutte antimines de l'ONU) dit qu'elle examinera séparément la question terminologique soulevée par le représentant de l'Azerbaïdjan. En ce qui concerne la question soulevée par le représentant de la République islamique d'Iran, elle précise que le Service de la lutte antimines agit en exécution des mandats que lui confie le Conseil de sécurité et en réponse aux demandes des coordinatrices et coordinateurs résidents. Il fera de son mieux pour continuer à fournir cette assistance en tenant dûment compte des circonstances qui prévalent dans chaque cas.

31. La Directrice s'est rendue au Soudan en juin 2021 et, au vu de la détermination dont a fait preuve l'autorité nationale de lutte contre les mines, elle a bon espoir que le travail du Service de la lutte antimines, réalisé dans le cadre de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan, sera très constructif.

32. En réponse aux questions soulevées par le représentant du Japon, elle déclare que le Service s'est adapté avec succès à la pandémie grâce à diverses méthodes innovantes, notamment en intégrant la sensibilisation au risque dans les messages envoyés

directement aux populations dans le cadre de campagnes d'information sanitaires et humanitaires menées à distance. Ces messages sont diffusés grâce à des SMS, des annonces radiophoniques et des panneaux d'affichage.

33. En Afghanistan, les mines antipersonnel improvisées sont désormais la principale cause de pertes humaines. L'important secteur afghan de la lutte antimines a enregistré une diminution des activités de dépollution des champs de mines hérités de conflits antérieurs, mais, malheureusement, la lutte contre les mines improvisée a dû être intensifiée. Si les récents événements qui se sont produits dans le pays ont contraint le Service de la lutte antimines à interrompre certaines de ses activités, 70 % de ses moyens demeurent opérationnels, même s'il n'a pas encore été possible d'évaluer l'ampleur de la contamination dans des zones jusqu'ici interdites d'accès. L'approche du Service s'inscrira dans le cadre de l'intervention humanitaire prise dans sa globalité. Pour l'instant, le Service cherche à avoir de nouveau accès au pays et à déterminer la meilleure manière de travailler avec ses homologues. Le Chef du Programme de lutte antimines en Afghanistan voyage en ce moment même pour retourner dans le pays afin de conseiller la Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Afghanistan sur la manière de faire face rapidement à la situation liée aux engins explosifs improvisés.

34. *La discussion faisant l'objet du compte rendu analytique est suspendue à 16 h 5 et reprise à 17 heures.*

La séance est levée à 17 heures.